



MEMO – VACANCES TOUSSAINT 2025

Chers Parents,

Vos enfants sont inscrits à l'Accueil de loisirs des vacances de la Toussaint. Vous trouverez ci-dessous un mémo sur le rappel des modalités de fonctionnement de cet accueil pour la période du 20 au 31 octobre 2025.

1. Organisation de l'accueil des enfants et des familles :

LES MATERNELLES :

✓ Arrivée des enfants :

- **De 05h00 à 07h00** - Accueil Matinal :
⇒ **Rez-de-jardin (escalier extérieur au niveau du parking du Centre Social) - Toutes les maternelles**
- **De 07h00 à 09h00** – Péri loisirs matin :
⇒ **Rez-de-jardin (escalier extérieur au niveau du parking du Centre Social) - Toutes les maternelles**
- **A 09h00 et 13h30** - Journée accueil de loisirs :
⇒ **Rez-de-jardin – Toutes les maternelles**

✓ Départ des enfants :

- **A 11h30 (départ petits cantine) - 13h30 - 16h30/17h00 :**
⇒ **Rez-de-jardin – Toutes les maternelles**
⇒ **Au 1^{er} étage (+ 6ans) Après 11h30 jusque 12h00**
- **A partir de 17h00** – Péri loisirs soir :
⇒ **Rez-de-jardin – Toutes les maternelles**

LES ELEMENTAIRES :

✓ Arrivée des enfants :

- **De 05h00 à 07h00** - Accueil Matinal :
⇒ **Rez-de-jardin (escalier extérieur au niveau du parking du Centre Social) – Tous les élémentaires**



- De 07h00 à 09h00 – Péri loisirs matin :
⇒ Rez-de-jardin (escalier extérieur au niveau du parking du Centre Social) – Tous les élémentaires
- A 09h00 et 13h30 - Journée accueil de loisirs :
⇒ 1^{er} étage (accueil principal) – Tous les élémentaires
- ✓ **Départ des enfants :**
- A 12h00 - 13h30 - 16h30/17h00 :
⇒ 1^{er} étage – Tous les élémentaires
- De 17h00 à 17h30 – Péri loisirs soir :
⇒ 1^{er} étage – Tous les élémentaires
- A 17h30 – Péri loisirs soir :
⇒ Rez-de-jardin – Tous les élémentaires

Si les enfants sont dans le jardin, **passage obligatoire par la salle polyvalente**
(Pas de passage par les jardins par mesure de sécurité)

Fermeture de l'Accueil de Loisirs à 19h30

2. Conditions d'arrivée et de départ :

- ✓ Vous pouvez déposer votre enfant en journée d'Accueil de loisirs à **partir de 09h00 et ce jusqu'à 09h45** et vous pouvez récupérer votre enfant à **partir de 16h30 jusqu'à 17h00**. En dehors de ces horaires le péri-loisirs vous sera facturé (Arrivée avant 09h00 et après 17h00).
- ✓ Il est impossible d'arriver pour le déjeuner.
- ✓ **A leur arrivée**, les enfants doivent être **impérativement présentés par l'accompagnateur à un animateur**.
- ✓ **A leur départ**, les enfants seront repris par les parents ou toute personne nommément désignée par eux sur la fiche d'autorisation parentale ou par mail.

La personne, qui prendra en charge l'enfant, devra signer la feuille d'émargement mise à sa disposition.